



Programme pour troubles sévères d'apprentissage

GUIDE DE RENSEIGNEMENTS **en prévision d'une demande** **d'admission à l'École d'application** **pour l'année scolaire**

LE CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

Le Consortium Centre Jules-Léger est une institution provinciale offrant une éducation spécialisée aux élèves francophones, particulièrement aux **élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage**. Le programme comporte une composante scolaire, et une composante logement, peu importe la région d'où vient l'élève.

LE PROGRAMME POUR TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la **composante scolaire**, l'apprentissage est centré sur la communication orale (écouter/parler), la communication écrite (lire/écrire) et la résolution de problèmes. La **composante logement** permet, entre autres, à l'élève de développer ses capacités adaptatives, ses habiletés socioémotionnelles, ses habiletés sociales, son sens des responsabilités ainsi que son estime et sa confiance en soi.

Après un séjour au CCJL, l'élève aura appris à apprendre. Il sera, subséquemment, plus disposé à comprendre ce qui lui sera enseigné à l'école au moment de sa réintégration à son école d'origine (ou à son école de réintégration) et d'appliquer les stratégies apprises à l'École d'application.

COMPOSANTE SCOLAIRE

L'École d'application avec son programme pour élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage est unique en ce sens qu'elle a un mandat différent de ceux que l'on attribue habituellement aux autres écoles, tant élémentaires que secondaires.

Si un élève y est admis, c'est qu'on a établi qu'il a des capacités intellectuelles suffisantes pour apprendre même s'il est confronté à un trouble d'apprentissage. C'est ce trouble d'apprentissage qui rend plus difficile, l'apprentissage de la communication orale (écouter/parler), de la communication écrite (lire/écrire) et des mathématiques.

L'École d'application pour troubles sévères d'apprentissage a pour mandat d'aider l'élève à mieux apprendre. Pendant son séjour d'un ou deux ans au CCJL, l'élève développe des stratégies pour devenir un apprenant plus efficace, ce qui facilite ensuite sa réintégration dans son école d'origine. Pour y parvenir, l'équipe s'appuie sur des recherches en psycho-sociolinguistique et en neurolinguistique, et propose un accompagnement métacognitif pour aider l'élève à comprendre *comment* il apprend.

La moyenne d'élèves est de (8) huit par classe. Durant son séjour, l'élève profite de l'intervention rééducative de spécialistes qui ciblent des objectifs établis au préalable par un programme d'enseignement individualisé (PEI). Les activités d'apprentissage sont essentiellement centrées sur la rééducation en lecture, écriture, communication orale, mathématique et la résolution de problèmes.

Concernant les élèves du secondaire, ces derniers deviendront plus fonctionnels au moment de réintégrer leur école d'origine. Bien qu'ils aient la possibilité d'obtenir des crédits dans le cadre de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario, leur nombre ne sera pas nécessairement équivalent au nombre qu'ils auraient autrement complétés à l'école régulière, compte tenu des objectifs du programme en lien avec leurs besoins.

Pour les élèves du secondaire, le programme vise à faciliter une réintégration réussie dans leur école d'origine. Bien qu'ils puissent obtenir des crédits en vue de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario, leur nombre sera inférieur aux crédits obtenus dans un parcours régulier compte tenu des objectifs de notre programme de rééducation adapté à leurs besoins particuliers.

Services en orthophonie

L'orthophoniste offre un service de dépistage, d'évaluation et d'interventions individuelles, en dyade ou en groupe, auprès des élèves du Programme pour élèves ayant des troubles d'apprentissage qui présentent des troubles sévères de la parole ou du langage. L'orthophoniste offre également un accompagnement et de la formation au personnel du programme qui œuvre auprès de ces enfants.

Services d'expertise-conseil TA

Les experts-conseils en troubles d'apprentissage réalisent l'évaluation éducationnelle des élèves pour lesquels une demande d'admission au programme est faite. Ils aident ensuite l'équipe de l'École d'application à préparer le PEI, en s'appuyant sur les résultats des évaluations réalisées. Ils travaillent aussi en classe pour soutenir la mise en place de stratégies à haut rendement, afin d'aider les élèves à progresser plus efficacement.

Services en comportement et bien-être

Les conseillères en comportement et bien-être offrent un soutien aux élèves sur les plans émotionnel, social et comportemental, tout en agissant comme consultante auprès du personnel éducatif. Ses interventions individuelles, en groupe ou périodiques visent à promouvoir la santé mentale, développer des compétences comportementales et répondre aux besoins des élèves en difficulté dans une approche écosystémique. En collaborant étroitement avec les intervenants scolaires et le logement éducatif, elle participe à la mise en place de stratégies et de meilleures pratiques favorisant un environnement sécuritaire, propice à la réussite et à l'épanouissement global des élèves.

Services en ergothérapie

Les services d'ergothérapie permettent d'évaluer les difficultés liées à la régulation, à la coordination ou au fonctionnement dans les routines quotidiennes. Ces évaluations permettent d'émettre des recommandations visant à soutenir l'élève et à favoriser sa pleine participation scolaire.

Services alimentaires

Les services alimentaires considèrent une alimentation saine comme un levier essentiel à la réussite et à l'épanouissement des élèves. L'équipe propose quotidiennement des repas et des collations équilibrés, préparés de manière ponctuelle et en conformité avec le Guide alimentaire canadien ainsi que les directives ministérielles. Cette offre, à la fois sécuritaire et accessible, est adaptée aux allergies sévères et aux besoins alimentaires particuliers de chaque élève. En complément, le CCJL participe activement aux programmes de petits déjeuners et de collations santé en partenariat avec Le Réseau d'Ottawa pour l'éducation (ROPE). Les menus hebdomadaires sont disponibles sur le site web du CCJL.

Accompagnement d'aide-enseignantes et d'aide-enseignants

Ces personnes accompagnent le personnel enseignant dans ses interventions rééducatives auprès des élèves ayant des troubles d'apprentissage et appuient les élèves dans leur cheminement académique/social/affectif.

Services en travail social

Le ou la travailleuse sociale offre un soutien aux élèves vivant des difficultés interpersonnelles, sociales, émotionnelles ou familiales pouvant nuire à leur réussite scolaire. Les interventions reposent sur une approche écosystémique qui tient compte de l'ensemble des milieux de vie de l'élève. Ainsi, le ou la travailleuse sociale collabore avec l'élève ainsi qu'avec les différents systèmes qui l'entourent, notamment la famille, l'école, le réseau social et la communauté.

COMPOSANTE LOGEMENT ÉDUCATIF

Le logement éducatif est une composante intégrante du programme pour les élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage. Sa mission est de favoriser le développement global de chaque élève dans un environnement bienveillant, sécuritaire et stimulant.

Au sein du programme de logement éducatif, nous proposons des activités et des ateliers (vitrail, poterie, art dramatique, etc.) permettant de soutenir le développement de l'autonomie, des habiletés sociales, de l'adaptation et de l'inclusion. Nous privilégions l'enseignement de stratégies de résolution de problèmes pour permettre à l'élève de s'approprier le processus de responsabilisation. Les avantages d'une vie de groupe permettent aux élèves de développer leur propre identité, de reconnaître leurs qualités personnelles et de vivre des expériences valorisant leur estime de soi.

La vie au logement veut assurer une cohérence dans l'intervention éducative et exploite les occasions de croissance dans toutes les dimensions de la personne. Pour ce faire, des objectifs et des moyens, qui sont rédigés dans un plan d'intervention, orientent le cheminement de l'élève.

- Milieu de vie qui favorise la santé, la sécurité, le bien-être et le développement de l'autonomie;
- Plan de cheminement personnalisé dressant les objectifs à poursuivre;
- Équipe d'intervention dynamique et engagée dans le bien-être cognitif, social et affectif des élèves;
- Programmation qui dépasse les normes en milieu de logement;
- Communication constante avec les titulaires de salle de classe, les parents et les tuteurs;
- Activités récréatives axées sur les besoins moteurs, sociaux et affectifs des élèves;
- Milieu de stage pour les futurs intervenants;
- Installations modernes qui sont le reflet d'un milieu de vie.

PROGRAMME POUR ÉLÈVES AYANT DES TROUBLES SÉVÈRES D'APPRENTISSAGE

Pour de plus amples renseignements sur l'École d'application du CCJL, vous pouvez faire une visite virtuelle de l'école et visionner les vidéos suivantes.

- visite virtuelle 3D (à venir)
- vidéo "[Une journée dans la vie d'un élève de l'École d'application](#)"
- [Découvrez l'École d'application](#)

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME POUR ÉLÈVES AVEC DES TROUBLES SÉVÈRES D'APPRENTISSAGE

Pour être admissible au programme pour élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage, l'élève doit répondre ces critères énoncés à la [Politique/Programmes, Note n°89](#) (émission : 6 février 1990) du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

De plus, l'élève doit répondre aux conditions d'admission suivants:

- avoir un parent dont la résidence principale est en Ontario;
- fréquenter une école de langue française en Ontario et avoir un parent dont la résidence principale est en Ontario;
- présenter un trouble d'apprentissage, selon la définition du ministère de l'Éducation de l'Ontario ([NPP no 8 du 26 août 2014](#));
- ne doit pas avoir besoin d'être traité pour des problèmes de comportement, affectifs, ou autres;
- être un candidat approprié pour un contexte de logement.

Son école et son conseil scolaire doivent aussi démontrer avoir épuisé leurs ressources pour l'accompagner AVANT de faire une demande d'admission.

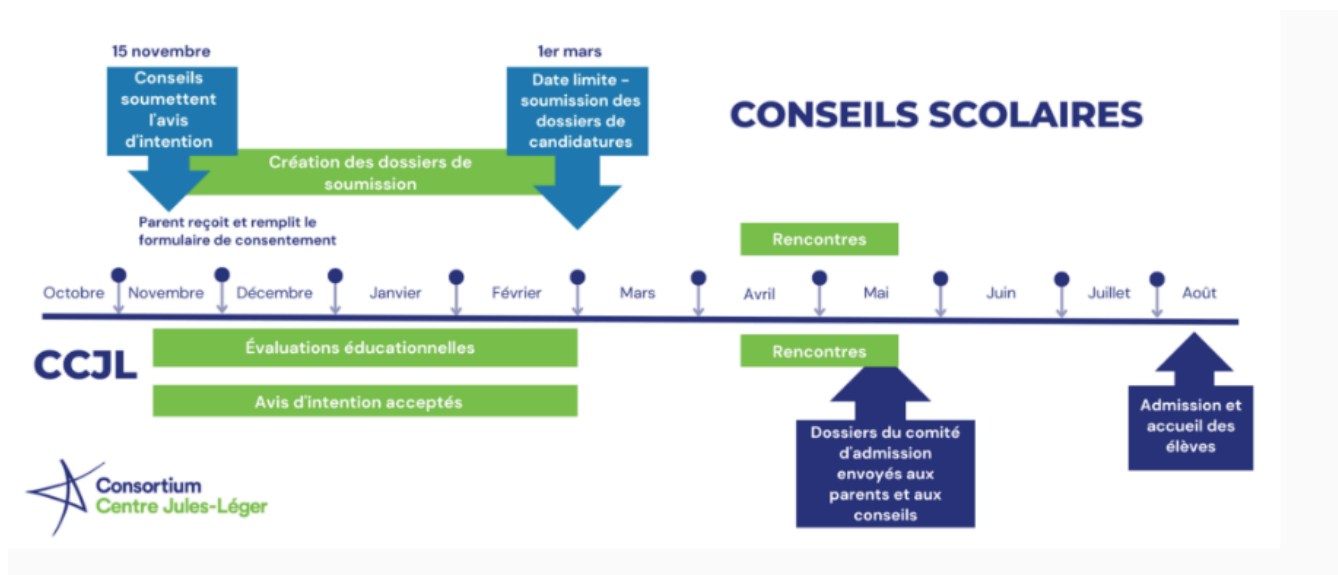
PROCÉDURES DE DEMANDE D'ADMISSION AU PROGRAMME POUR ÉLÈVES AVEC TROUBLES SÉVÈRES D'APPRENTISSAGE

Un conseil scolaire peut soumettre la demande d'admission d'un élève à l'École d'application du Consortium Centre Jules-Léger pour l'année scolaire. Voici les points essentiels à retenir concernant cette procédure.

- En début d'année scolaire, le Consortium Centre Jules-Léger invite les conseils scolaires à soumettre un formulaire intitulé **Avis d'intention** disponible sur son site internet pour chaque candidat(e) qu'ils entendent présenter au comité d'admission du programme.
- Les conseils scolaires sont invités à soumettre les avis d'intention entre le 15 novembre et le 1er mars de chaque année scolaire, pour les élèves pour qui ils entendent proposer une demande d'admission pour la prochaine année scolaire.
- Une fois l'avis d'intention soumis par le conseil scolaire, le formulaire d'autorisation sera envoyé aux parents. Ceux-ci devront le signer avant que le CCJL puisse entamer le processus d'admissibilité.
- Entre le 15 novembre et le 1er mars, une experte-conseil ou un expert-conseil en troubles d'apprentissage du programme du Consortium Centre Jules-Léger communique avec l'école

de l'élève pour les accompagner dans le processus et procéder à l'évaluation éducationnelle, conformément à la [Politique/Programmes Note n°89](#) du Ministère.

- Avant ou le 1^{er} mars de chaque année scolaire, la personne désignée par le conseil complète la trousse de demande d'admission électronique et l'achemine au Comité d'admission du programme pour élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage du Consortium Centre Jules-Léger. Seuls les dossiers complets seront traités par le Comité d'admission.
- Une fois les trousse soumise, les candidatures reçues sont évaluées par le comité d'admission. Des rencontres virtuelles avec l'élève, sa famille et des représentants du conseil scolaire auront lieu par la suite.
- Le Comité d'admission rend ses décisions au plus tard en juin.
- La rentrée scolaire pour les élèves admis au Programme pour élèves ayant des troubles sévères d'apprentissage du Consortium Centre Jules-Léger a lieu en août.



QU'EST-CE QU'UN TROUBLE D'APPRENTISSAGE

Un enfant ayant un trouble sévère d'apprentissage est celui qui répond aux éléments de la définition du ministère de l'Éducation :

Pour le ministère de l'Éducation, un « trouble d'apprentissage » compte parmi les **troubles neurologiques du développement** qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un **impact sur l'habileté à percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude, les informations verbales ou non-verbales** chez les élèves qui ont des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne
- entraîne des **résultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève** (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire
- entraîne des **difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences** dans au moins un des domaines suivants : lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;
- peut être généralement associé à des **difficultés liées à au moins un processus cognitif**, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités de priorisation, prise de décision);
- peut être associé à des **difficultés d'interaction sociale** (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
- ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

La définition ci-dessus est tirée de la [Politique/Programmes Note n°8](#) et remplace la définition qui paraît à la [Politique/Programmes Note n°89](#).

EXEMPLES D'ÉLÈVES AVEC UN TROUBLE SÉVÈRE D'APPRENTISSAGE

Profil 1

En bref :

Points forts	Défis
• Peut résoudre des problèmes pratiques • Possède des qualités à découvrir des règles, patrons logiques, fonctionnement d'appareils divers • Bonne mémoire liée aux événements, endroits, trajets	• Ne comprends pas un ensemble de directives • Besoins à exprimer sa pensée • Besoins importantes à lire et à comprendre • Besoins à écrire, mots substitués ou lettres inversées

Bien qu'il entende raisonnablement bien, l'élève ne semble pas comprendre un ensemble de directives : tout au plus, il n'en exécute que quelques-unes et ce de façon très arbitraire, sans préoccupation du détail. Il éprouve encore plus de besoins à exprimer sa pensée : il évite les situations qui impliquent l'utilisation du langage oral. Quand il s'y risque, il semble faire l'économie des mots au point où son message sera difficile à comprendre.

Même si cet élève a été exposé aux mêmes leçons de lecture que les autres, il éprouve des besoins importants à lire et surtout à comprendre. Il a encore plus de besoins si on lui demande de lire à voix haute : il a le souvenir général de ce qui a été lu, mais n'est pas en mesure de restituer les détails. L'écriture est très ardue. Il cherche par tous les moyens à s'esquiver de cette tâche. Le simple geste de transcrire les notes du tableau dans son cahier est pour lui une expérience d'échec, où les mots à écrire sont substitués par d'autres, où les lettres qui se ressemblent sont inversées. Cet élève développe une attitude négative face à l'école et son estime de soi est très basse.

Pourtant, ce rendement scolaire ne semble pas correspondre à son potentiel, plus évident dans des contextes qui ne font pas appel au langage, où l'image remplace le mot. Il est capable de résoudre des problèmes pratiques, qui font appel à la manipulation, à l'anticipation. Il est plus efficace pour découvrir des règles, des patrons logiques, prévoir le fonctionnement d'un appareil quelconque que d'appliquer des règles de la grammaire. S'il n'a pas le souvenir des détails (des tables de multiplication, par exemple), il a une mémoire prodigieuse des événements, des endroits, d'un trajet à suivre.

En fait, cet élève est fonctionnel dans plusieurs sphères de l'apprentissage et se retrouve constamment déchiré entre son potentiel réel et celui que lui reconnaît son entourage.

Profil 2

En bref :

Points forts	Défis
• Fonctionnelle dans le contexte verbal/sonore • Performante à l'école • Peut mémoriser et restituer beaucoup d'informations qui lui ont été données dans un contexte verbal et sonore • Parole facile	• Besoin dans un contexte visuel/non-verbal • Besoin de suivre les étapes si elles ne sont pas complètes et en ordre • Besoin d'identifier les informations importantes à transmettre • Besoin d'exprimer l'essence de ce qui est lu • Besoin de comprendre l'information implicite • Besoin d'utiliser les apprentissages dans un différent contexte

À première vue, cette élève semble performante à l'école. Elle est généralement en mesure de mémoriser mécaniquement beaucoup d'informations et de les restituer, surtout si l'information à retenir lui a été présentée dans un contexte verbal et sonore. La parole lui semble relativement aisée et elle fournit beaucoup de détails. En fait, cette surabondance de détails risque de diluer l'intention initiale de son message.

Cette élève se conforme bien à un enseignement déductif et cherche à exécuter chacune des consignes, à la condition qu'elles soient présentées une à une, dans une suite prédéterminée. Elle imite bien un modèle, à la condition de ne pas sauter d'étapes et à défaut de quoi, elle n'est pas en mesure de poursuivre, sous prétexte de ne plus comprendre. Il faut donc lui dicter toutes les opérations à exécuter, comme si elle n'arrivait pas à compenser pour les informations manquantes.

Cette élève réussit habituellement à bien rendre une lecture oralisée : le code semble bien maîtrisé et les intonations bien rendues. Elle est même en mesure de restituer un nombre important de détails. Pourtant, elle ne réussit pas à dire dans ses propres mots l'essence, la synthèse de ce qui a été lu. L'information implicite n'est pas reconnue et la compréhension globale du texte lui échappe. En écriture, elle a généralement plus de facilité à mémoriser un texte qui fera ultérieurement l'objet d'une dictée. Pourtant, ce qu'elle semble comprendre en dictée ne l'est plus dans la rédaction.

Si cette élève semble fonctionnelle dans le contexte verbal/sonore, elle l'est moins dans un contexte non-verbal/visuel. Si une activité n'est pas expliquée par des mots, elle a de la difficulté à comprendre ce qu'on attend d'elle. Ceci est d'autant plus évident dans un contexte inductif où elle doit apprendre par expérimentation, tirer ses propres conclusions, ou activer sa propre façon de faire. Il est difficile pour elle de prévoir des conséquences, d'anticiper la suite dans une lecture, de visualiser un produit fini en l'absence d'une image ou d'une illustration.

On retrouve donc ici le profil inverse du précédent. Si l'écart entre le potentiel et le rendement n'est pas aussi évident, c'est que les tâches qui mettraient autrement cet écart en évidence ne sont généralement pas ou peu sollicitées par l'école. Ce n'est vraiment que lorsqu'on met en opposition les performances obtenues au verbal et celles obtenues au non verbal que le besoin devient apparent.

Profil 3

On retrouve chez cet élève les caractéristiques identifiées au Profil 1 ou au Profil 2.

Toutefois, s'ajoutent aux unes ou aux autres de ces caractéristiques, celles qu'on retrouve généralement chez l'enfant en trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, tels qu'on le décrit au DSM V (Diagnostic and Statistical Manual) et tel que diagnostiqué par une ou un pédopsychiatre, une ou un psychiatre, une ou un psychologue ou son associée déléguée ou son associé délégué. En plus de subir les effets d'un trouble d'apprentissage, l'enfant a tendance à :

- avoir la bougeotte;
- avoir un besoin à demeurer assis;
- avoir un besoin à attendre son tour;
- souffler ou donner les réponses avant que la question ne soit complétée;
- avoir un besoin à respecter les directives;
- avoir un besoin à maintenir l'attention;
- changer d'activités sans les compléter;
- avoir un besoin à jouer silencieusement;
- parler excessivement;
- interrompre les autres ou s'imposer dans une conversation;
- ne pas écouter;
- à perdre facilement ses choses;
- s'engager dans des activités dangereuses sans égard au danger.

Ces caractéristiques sont celles généralement relevées à partir des échelles d'observations de Barkley, Connors ou Achenbach.

Pour de plus amples renseignements :

Pour d'autres renseignements au sujet de l'école d'application ou au sujet de la procédure d'admission, nous vous prions de communiquer avec l'une ou l'autre des personnes suivantes :



Mme Elisabeth Taschereau
Directrice

elisabeth.taschereau@ccjl.ca
613 761-9300 poste 28141



M. Ibrahima Diop
Expert-conseil TA

ibrahima.diop@ccjl.ca
613 761-9300 poste 28139



Mme Mélanie St-Jean
Experte-conseil TA

melanie.st-jean@ccjl.ca
613 761-9300 poste 28140